

A tous les organisateurs, équipes et coureurs Elite & u23 avec contrat, Elite 2/3 & U23

Contenu

1. Protocole de reprise : courses et randonnées	2
2. Championnats de Belgique.....	2
3. Test CLM.....	2
4. Course de côte U23.....	2
A/ Participation et candidatures.....	2
b/ Tirage au sort équipes.....	3
5. Coupe de Belgique Elite 2/U23 2020 & 2021.....	3
a/ Compétition.....	3
b/ Critères de sélection 2021	3
6. U23 Road Series 2020 & 2021	3
a/ Compétition.....	3
b/ Critères de sélection 2021	3
7. Conditions de participation épreuves élite individuel	5
8. Conditions de participation épreuves IC suite de la saison route.....	6

1. Protocole de reprise : courses et randonnées

À partir de juillet, les compétitions cyclistes pourront redémarrer. Pour les courses cyclistes en Wallonie, veuillez trouver plus d'info sur le site de la FCWB : www.fcwb.be

2. Championnats de Belgique

Catégorie	Lieu	Candidatures jusqu'à	coureurs
Elite équipes UCI	Anzegem - 22/sep	NVT	
CLM élite	TBC	TBC	
CLM	Borlo – 30/août	9/août	
Elite 2 - U23	Lokeren – 20/sep	30/août	

Les coureurs qui avaient déjà posé leur candidature pour un Championnat de Belgique doivent le faire à nouveau utilisant le formulaire en ligne afin d'être éligibles à une sélection.

<https://results.belgiancycling.be/2020-kandidaturen-bk-tt-jeugd/>

<https://results.belgiancycling.be/2020-kandidaturen-bk-u23/>

3. Test CLM

Les coureurs U23 (licenciés Belgian Cycling, Cycling Vlaanderen, FCWB) qui sont intéressés à participer au test contre la montre à Waregem (6/09) doivent poser leur candidature auprès de leur coach provincial utilisant le formulaire en ligne. Les candidatures peuvent être soumises jusqu'au 12/08.

<https://results.belgiancycling.be/2020-kandidaturen-testtjdrjt/>

4. Course de côte U23

Afin d'élargir l'offre de compétition pour les coureurs U23, l'initiative a été prise d'organiser une course de côte le 12/8 à Vresse-sur-Semois.

A/ Participation et candidatures

La Commission nationale route est d'avis de maintenir la participation aussi ouverte que possible cette année et la participation est autorisée pour les licenciés U23 de Belgian Cycling, Cycling Flanders et FCWB des équipes suivantes :

- Équipes de club
- Équipes continentales UCI
- UCI Proteams
- UCI WorldTeams

Les coureurs U23 (licenciés Belgian Cycling, Cycling Vlaanderen, FCWB) qui sont intéressés à participer à une course de côte doivent poser leur candidature auprès de leur coach provincial utilisant le formulaire en ligne. Les candidatures peuvent être soumises jusqu'au 16/07.

<https://results.belgiancycling.be/2020-kandidaturen-klimkoers/>

b/ Tirage au sort équipes

1. Tirage au sort pour les voitures des provinces et des clubs/équipes représentés à la réunion avec au moins 5 coureurs au départ.
2. Tirage au sort pour les voitures des sections provinciales représentées à la réunion des directeurs sportif avec moins de 5 coureurs au départ.
3. Tirage au sort pour les voitures des sections provinciales et des voitures de club avec au moins 5 coureurs au départ et qui ne sont pas représentées à la réunion des DS.

Les coureurs appartenant à des clubs ayant moins de 5 coureurs au départ seront assistés par les sections provinciales

5. Coupe de Belgique Elite 2/U23 2020 & 2021

a/ Compétition

Toutes les épreuves ont été annulées, ainsi que la compétition.

b/ Critères de sélection 2021

La commission route a décidé d'admettre d'office tous les clubs participants en 2020 pour 2021 à condition qu'ils remplissent bien sûr les conditions de participation et soumettent leur candidature dans les délais fixés.

6. U23 Road Series 2020 & 2021

a/ Compétition

Seul l'épreuve Bruxelles-Opwijk a eu lieu, toutes les autres épreuves n'ont pas pu avoir lieu. L'épreuve à Bassenge se poursuit en 1.13 IC. Les équipes et les clubs se présentent à nouveau à l'organisateur.

b/ Critères de sélection 2021

Règlement classement interclub U23 :

Le classement interclub U23 a pour objectif d'attribuer une valeur sportive aux équipes avec des coureurs U23. En fonction du nombre d'équipes continentales de formation (CP3, le top 8 (dans le cas de 2 équipes CP3), ou le top 9 (avec une seule équipe CP3), des clubs avec en totalité un minimum de 10 coureurs U23 en 2020, seront obligés à participer aux U23 Road Séries. Ces équipes ne peuvent plus participer à la Coupe de Belgique Elites s/c & U23.

Le classement interclub U23 est établi après la période régulière des transferts et après réception du dossier complet de candidature (candidature en ligne + liste complète des coureurs U23 2021) et est composé des points individuels des 8 meilleurs coureurs (avec une licence Belge) U23 par club (U23 en 2021) + les points attribués au classement final par club U23 Road Séries 2019. Les coureurs peuvent remporter des points individuels lors des épreuves en 2019 et 2020 des catégories suivantes: CM, CE, CB, épreuves UCI ME .2 (en Belgique et à l'étranger), .12/.13 IC 1, .12/.13 IC2, course de côte U23, .14IC, MJ1.1.

Le barème des points suivant est d'application:

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
IC 1.14 + eindkl. 2.14	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1					
2.14 rit	5	4	3	2	1										
IC 1.14 BvB	15	12	10	8	6	5	4	3	2	1					
MJ 1.1	15	12	10	8	6	5	4	3	2	1					
MJ 2.1 rit	7	5	3	2	1										
NK TT Juniores	20	18	16	14	12	10	8	6	4	2					
NK Juniores	30	25	20	15	12	10	8	6	4	2					
EK Juniores	60	55	50	45	40	35	30	25	20	20	15	15	10	10	5
WK Juniores	100	90	80	70	60	50	40	30	25	25	20	20	15	15	10
1.12.2 + eindkl. 2.12.2	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1					
2.12.2 rit	5	4	3	2	1										
1.12.1/1.12.2 BvB + eindkl. 2.12.1 (1.12 ic +2.12 eindkl)	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	9	7	5	3	1
2.12.1 rit (2.12 ic rit)	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1					
1.12.1 U23 RS	40	38	36	34	32	30	28	26	24	22	18	14	10	6	2
Course de côte U23	40	38	36	34	32	30	28	26	24	22	18	14	10	6	2
1.2	40	38	36	34	32	30	28	26	24	22	18	14	10	6	2
2.2 rit	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	9	7	5	3	1
NK TT U23	40	38	36	34	32	30	28	26	24	22	18	14	10	6	2
NK U23	50	47	44	41	38	35	32	29	26	23	20	17	14	11	8
EK U23	120	115	110	105	100	95	90	80	70	60	50	40	30	20	10
WK U23	200	185	160	145	130	115	100	90	80	70	60	50	40	30	20
Eindkl. Club U23 RS	50	40	30	20	10										

Les clubs seront classés sur base du nombre de points classés de haut en bas.

7. Conditions de participation épreuves élite individuel

Le système des wildcards sera supprimé en 2020 et les épreuves seront ouvertes à tous les licenciés Elite 2 & U23 de Belgian Cycling, de Cycling Vlaanderen et de la FCWB, ainsi que pour les licenciés étrangers affiliés à une équipe UCI. Comme dans le passé les coureurs avec une licence étrangère de club ne pourront pas participer.

Les préinscriptions sont effectuées par l'intermédiaire de l'organisateur jusqu'à 15 jours avant la course et sont ouvertes pour et dans l'ordre de priorité comme suit :

- 1) Licenciés de Belgian Cycling Elite/U23 avec contrat ou licenciés membres des UCI Worldteams, Proteams ou Equipes Continentales UCI. (uniquement équipes belges)
- 2) Tous les autres licenciés Elite et U23 de Belgian Cycling, de la FCWB et de Cycling Vlaanderen et pour les coureurs porteurs d'une licence étrangère membres des UCI Worldteams, Proteams et Equipes Continentales UCI.
- 3) L'organisateur enverra 15 JOURS avant l'épreuve la liste de TOUS les coureurs engagés à André Vanlint (andrevanlint@telenet.be) et au secrétariat sportif de Belgian Cycling : xavier.vandermeulen@belgiancycling.be. Cette liste devra contenir le nom, prénom, club/équipe et l'UCI ID de chaque coureur
- 4) Au plus tard 10 jours avant la course, si des places restent disponibles, le module d'inscription en ligne de Cycling Vlaanderen (<https://my.cycling.vlaanderen/Home/MijnWedstrijden>) sera ouvert jusqu'à ce que le nombre maximum de 175 participants soit atteint.
- 5) La liste des pré-inscriptions sera publiée 48h avant l'épreuve.
- 6) Après la priorité, le moment de l'inscription sera déterminant

Un coureur préinscrit peut annuler sa candidature de participation en ligne jusque 24 heures avant l'épreuve ou en envoyant un e-mail au responsable André Vanlint (andrevanlint@telenet.be) dans des circonstances exceptionnelles. Après cette période, les coureurs acceptés seront obligés de prendre le départ.

8. Conditions de participation épreuves IC suite de la saison route

Les épreuves IC1 et IC2 qui auront lieu lors de la suite de la saison seront exceptionnellement fusionnées pour la saison 2020 en 1.12 IC, les organisateurs payeront les frais d'organisation les plus bas et nous regrouperons les conditions de participation.

1.12 IC/ 2.12 IC

Coureurs autorisés:

- Coureurs Elites avec contrat
- Coureurs Elites sans contrat
- U23

De quelles équipes:

- Equipes continentales belges UCI
- Equipes de club belges
- Sélections provinciales, régionales, nationale belges (sans coureurs WT)
- Maximum trois équipes de club/sélections **régionales/nationales** étrangères (sans coureurs d'équipes UCI) (avec autorisation de la commission route)
- Equipes mixtes : **cf. Art. 2.1.008 B**
- Equipes belges composées de coureurs de clubs et individuel (dont évt. Des Elite 3 et Masters)
- L'Equipe Nationale Militaire (même avec des coureurs d'une équipe qui participe à la même épreuve)
- Seules les équipes de clubs complètes et les équipes mixtes d'au moins 4 coureurs entrent en ligne de compte pour le classement interclubs (pas les équipes composées)

p.a. cellule de coordination interfédérale, commissions route nationales et régionales